



Divorce, annulation d'une transcription

Par **stephen17**, le **18/07/2017** à **06:58**

Bonjour,
Je suis marié à Madagascar avec une malgache et une transcription à reconnu notre union en France. Je souhaiterai annuler cette dernière sachant que mon épouse vit à Madagascar avec ses enfants et que je vis sur le sol français. Nous n'avons pas d'enfant. Quelle serait la procédure pour faire annuler la reconnaissance de notre mariage en France sans nécessairement attendre le bon vouloir de mon épouse à entamer les démarches dans son pays. Considérant l'ambiance délétère qu'à provoqué cette décision de séparation, j'évite le plus possible de me présenté là-bas. Sa propension à traîner les pieds pour toute démarche et fournitures de documents étant un frein énorme au déroulement d'une telle procédure de divorce. Mon but premier étant d'éviter de passer par la transcription d'un divorce à Madagascar qui ne viendra sans doute jamais. Par avance, merci de votre point de vu.

Par **morobar**, le **18/07/2017** à **07:24**

Bonjour,
L'annulation que vous souhaitez réside simplement dans le divorce.
Vous devez vous constituer avocat et lui confier votre souhait de divorcer.

Par **amajuris**, le **18/07/2017** à **09:38**

bonjour,
vous ne pouvez pas faire annuler une transcription de mariage sans motif qui est un acte juridique.
dans votre cas, comme morobar, vous devez divorcer soit en france, soit à madagascar.
salutations

Par **stephen17**, le **18/07/2017** à **10:42**

merci pour vos réponses !